Fédération des associations de protection de l'environnement et du patrimoine en Maine-et-Loire
(précédemment dénommée **Sauvegarde de l'Anjou**)

Association loi 1901 agréée par arrêté préfectoral au titre de la protection de l'environnement

Rapport moral 2024
des co-présidentes
Régine Bruny et Florence Denier-Pasquier

Les nombreuses régressions environnementales de l'année 2024 n'auront pas entamé la **détermination et l'action de notre fédération**.

Nous affirmons ici **tout notre soutien aux agents de l'État**, tout **particulièrement à l'OFB**, qui voient souvent leur travail remis en cause non seulement par des acteurs économiques mais par le gouvernement lui-même.

L'année 2024 n'aura pas dérogé aux précédentes et aura maintenu **une forte activité**.

La pérennisation du poste salarié engagé en 2022 sur le dossier Arbres aura été possible grâce à plusieurs soutiens financiers en 2024 :

- le Conseil Départemental avec les actions « Rendez-vous nature »
- Angers Loire Métropole avec l'inventaire participatif des Arbres remarquables,
- l'État, au travers de ses dispositifs d'aides : DREAL, FDVA.

Antoine est arrivé en septembre 2024 pour remplacer Flore en congé maternité. L'occasion de souligner votre forte implication au sein de la fédération, auprès des bénévoles et associations.

La mobilisation citoyenne sur la protection des arbres n'a pas faibli, bien au contraire. Le **travail régulier et très conséquent des bénévoles du groupe Arbres** a été reconnu avec la signature de la Charte de l'arbre par la ville d'Angers. **Un grand merci à ces bénévoles** pour le maintien d'un activité forte qui s'est poursuivie au cours de l'année 2024.

Une mise en lumière également de l'équipe de bénévoles qui traitent les alertes **Sentinelles de la Nature**. De nombreux dossiers de dégradations : dépôts de déchets, destructions de haies, de zones humides, de pollution lumineuse. Outre le traitement quotidien des alertes, les référents se sont réunis pour discuter des suites à donner aux signalements reçus et ont participé en novembre à une réunion régionale. Les dégradations ne manquent pas, alors que les actions bénéfiques pour l'environnement sont malheureusement plus rares.

Sur le plan juridique, en 2024 et suite à notre plainte, le tribunal correctionnel d'Angers a condamné lourdement Monsieur Laurent Cellier, gérant de plusieurs sociétés agricoles, pour des arrachages de haies ayant entraîné la **destruction et l'altération de l'habitat d'espèces protégées** à Challain-la-Potherie. Ce dossier fait l'objet d'un appel qui sera jugé en juin 2025.

Hélas, nous n'avons pas obtenu gain de cause auprès du tribunal administratif sur la demande de suspension du permis de démolir des bâtiment en vue de la construction du parking silo de 300 places face au château d'Angers, **un projet d'un autre âge !**

Votre fédération a également suivi **de nombreux dossiers et commissions préfectorales**.

Sur l'eau, nos bénévoles sont très présents dans les commissions locales de l'eau et participent à nombre de réunions et comités de pilotage sur les captages, le Schéma départemental de gestion de la ressource en eau, Comité de l'eau départemental.

L'urbanisme, autre sujet majeur est suivi par plusieurs bénévoles avec l'analyse des PLU, SCoT et tout ce qui traite de l'énergie et du développement des projets éoliens, photovoltaïques, méthaniseurs. Nous sommes toujours très préoccupés par le fléau des projets de bases logistiques. Très consommatrices d'espaces agricoles et destructrices de zones humides, sans même de réels projets d'implantation d'entreprise, ce sont avant tout des opérations immobilières de grands groupes. Cela **contribue à l'éloignement du zéro artificialisation nette** affiché par le gouvernement. Un exemple, celui de Verrières en Anjou, dont nous suivons les travaux en matière de compensation de destruction de zones humides. **C'est un véritable échec. Cela ne fonctionne pas.**

À noter, un retour rare en matière de biodiversité. Le loup a trouvé en notre territoire un terrain d'accueil favorable. L'Office Français de la Biodiversité a en effet reconnu officiellement son passage ou sa présence. Un sujet qui nous animera en 2025. Mais d'ores et déjà nous relayons la mise en garde de l'OFB : attention aux éventuels chiens « patous » qui pourraient à l'avenir protéger les troupeaux. Ce ne sont pas de gentils toutous et mieux vaut s'en tenir éloigné.

Nous n'oublions pas le sujet de patrimoine avec la participation à l'enquête publique sur le **Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Angers** et une contribution conséquente qui soulignait les points faibles de la protection du patrimoine, des constructions nouvelles en sites sensibles **insuffisamment justifiées**, des dispositions sur le stationnement en contradiction avec la protection du patrimoine et une vraie inquiétude sur la protection de la nature et de la biodiversité. D'où un avis favorable, mais **assorti de nombreuses réserves**.

Nous avons contribué à **une dizaine d'enquêtes ou de consultations publiques** que vous pouvez retrouver sur notre site.

Difficile aujourd'hui de citer toutes les actions et dossiers qui sont passés entre les mains de notre **réseau de bénévoles**. Vous les retrouverez plus détaillés dans notre rapport annuel en ligne sur notre site.

Ce travail conséquent s'appuie aussi sur vous, **nos associations membres**, à travers nos échanges et grâce à la qualité de votre expertise sur des sujets particuliers. Il nous faut **bâtir plus que jamais des liens resserrés**.

Un remerciement également pour deux associations : **les Amis de la Cale et Candéen Patrimoine Environnement** qui ont acté leur dissolution en 2024 et qui ont fait don de leurs avoirs à la fédération.

Vous retrouverez dans notre lettre numéro 15 l'analyse des plus grands enjeux traités par notre fédération en 2024.

Simplement et pour terminer, un grand, grand merci à toutes et tous, petit ou grand contributeur, pour votre engagement au long cours à nos côtés.